

EDITEUR RESPONSABLE : MARC ZWEBER, ROUTE DES CHANTOIRS, 25 4920 AYWAILLE
ARALg sur RSV : mardi s & je-dis de 11h00 à 17h00 - tel : 07-
340.04.60 - http://www.aralg.be
E-MAIL : info@aralg.be



ARALg

association royale
des architectes de liège

Mardi 4 janvier 2020

Assemblée ARALg
Réunion technique HYGI PANEL
Catering

JANVIER 2020
LA GRENOUILLE

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre assemblée
qui se tiendra au siège de l'ARALg,
12 quai des Ardennes 12 à 4020 Liège

Le mardi 4 février 2020

ORDRE DU JOUR

17H30 **Assemblée générale**

- Lecture et approbation du P.V. de la réunion 05 décembre 2019
- Correspondances et communications
- Divers

17H30 Pause

18H40 Rencontre technique

Revêtement en Polyester Murs et Plafonds HYGI PANEL®

Solution de revêtement mural et/ou plafond destinée aux milieux où les niveaux d'asepsie et de propreté sont les plus exigeants.

Les revêtements HYGI PANEL® sont parfaitement adaptés aux normes HACCP, ISO 14644-1, ISO 22000.

Résistantes à toute épreuve et aux agressions diverses, les plaques en polyester répondent parfaitement aux normes requises pour les infrastructures agroalimentaires (cuisines professionnelles, Horeca, chambres froides alimentaires, ateliers de production) et pour le secteur de la santé (hôpitaux, maisons de repos, laboratoires, salles cosmétiques et pharma).

- Conforme aux critères stricts HACCP : matériaux lisses, étanches, non absorbants, faciles à nettoyer et à désinfecter, résistant à la corrosion et non toxiques
- Niveaux de résistance : humidité, lavage haute pression, mousses de désinfection, agressions chimiques, ...
- Durabilité
- Expertise et mise en œuvre HYGI PANEL®

Orateur Antoine BAJART - Responsable Commercial -
TEL : +32 (0) 81/84 93 37 - GSM : +32 (0) 484/311 151
E-mail : antoine.bajart@hygipanel.com

www.hygipanel.com

19H30 Catering

Aux Confrères qui n'ont pu se joindre à nous ce 17 janvier pour la visite MOBIC, le comité directeur souhaite une année pleine de promesses et succès.



A VOS AGENDAS !

✘ **04 février 2020** **Rencontre technique HYGI PANEL & Catering
ARALg assemblée**

✘ **03 mars 2020** **ARALg Assemblée**

✘ **07 avril 2020** **ARALg Assemblée**

✘ **05 mai 2020** **ARALg Assemblée**

✘ **02 juin 2020** **ARALg Assemblée**

En BREF

ANNEXE 4 du CoDT – MISE A JOUR DU FORMULAIRE -

Lien R.W. où sont regroupés les différents formulaires dont l'ANNEXE IV complétée du blason des administrations communales.

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/juridique/codtformulairecommune#62079

NOUVELLE LÉGISLATION WALLONNE SUR LES CUVES À MAZOUT

La nouvelle législation wallonne qui imposera une double protection des cuves de plus de 500 litres entrera en vigueur dans 5 mois.

On passe d'une législation applicable aux cuves de plus de 3000L à une application aux cuves de plus de **500L**.

Important Projet urbanistique à Liège

La rénovation du quartier de la rue Léopold



En seconde partie de cet article, le fac-similé de la publication de Grenouille - novembre 2012. 7 ans se sont passés et le projet ressort partiellement.

Qu'en est-il ?

Voici un aperçu du projet.



La rue Jamin- St.Roch



angle rue Jamin et Souverain-Pont.



Immeuble rue Souverain-Pont

Comme Mme Mairlot le décrit, c'est le périmètre sud qui est impliqué, mais limité à l'îlot circonscrit par les rues Cathédrale, Souverain-Pont, Jamin St-Roch et Madeleine.

Le bureau Baumans-Deffet a réalisé l'étude urbanistique de tout l'ensemble de la rénovation du quartier, mais dans le cas présent c'est le bureau pHD qui s'occupe des travaux de rénovation.

Il annonce la restauration de 2 immeubles rue Jamin St-Roch, où l'immeuble central (+/- fin du 19^e s.) est de caractère.

On restaure l'immeuble d'angle Jamin - Souverain-Pont.

Au-delà, rue Souverain-Pont on démolit tout dont un grand immeuble (+/- fin du 18^e, voir photo) inscrit au Patrimoine et en bon état apparent.

Et cela pour faire place à la promotion immobilière, ce qui fait réagir "SOS Mémoire de Liège" et Mme Mairlot entre autres personnes.

Au cœur de l'îlot (*inaccessible directement*), il y aurait des bâtis, témoins historiques de Liège.

On démolirait pour faire place à un parking.

Juste en face du PK St Denis !

Réjouissons-nous de la rénovation d'un quartier bien mal en point.

Sans doute, la promotion immobilière est-elle nécessaire pour financer, tout au moins partiellement, ce projet.

Elle le fait déjà très bien à l'angle Madeleine-Cathédrale.

Mais ne peut-on y inclure quelques témoins valables du passé architectural de Liège ?

Madame Madeleine MAIRLOT, une personnalité liégeoise, membre du "Vieux Liège" et Présidente de "Mémoire de Liège" m'a communiqué un article intéressant sur cette rénovation, article qu'elle avait rédigé pour le site web du "Vieux Liège" Vous pouvez consulter le site : www.levieux-liege.be

En présentant le projet, elle y souligne le danger des démolitions envisagées, qu'elle juge trop importantes.

L'Aralg s'est toujours intéressée aux questions d'urbanisme. A Liège, jadis il y existait une commission d'urbanisme, d'où nous joignons de larges extraits de cet article (voir entre "). Parfois, nous y apportons notre approche personnelle.

" Suite au drame de la rue Léopold survenu la nuit du 27 janvier 2010, la Ville de Liège a pris l'initiative de rénover le quartier. Pour ce faire, elle a mis sur place un projet de « périmètre de rénovation urbaine » (PRU)

Le périmètre choisi comprend, de part et d'autre de la rue Léopold :

Au sud, les rues Léopold, Cathédrale, Souverain-Pont et leurs transversales dont la rue Jamin-Saint-Roch, (à examiner.)

De l'autre côté au Nord : La place du Marché jusqu'en Neuvise, Neuvise, de la Cité et Léopold et leurs transversales dont les rues du Stalon et Sainte-Catherine, (à examiner) "

Georges Foulon

BAREME DE MITOYENNETE

BAREME DES PRIX DE CESSION DE MITOYENNETE - 2020

Conditions d'application pour les maçonneries en bon état, dans l'agglomération liégeoise, prenant cours le 1^{er} janvier 2020, établi conjointement par :

- l'Association Royale des Architectes de Liège
- l'Association Liégeoise des Géomètres - Experts de Liège
- l'Association des Entrepreneurs généraux de travaux publics et privés du Pays de Liège.

	U	€
1. DEBLAIS AVEC TRANSPORT		
1.1 Terrassement en gros cube	m ³	19,10
1.2 Déblais en tranchée en terrain courant	m ³	63,00
2. MACONNERIE DE FONDEMENT		
2.1 Fondation courante en briquillons ou béton cyclopéen	m ³	157,40
2.2 Béton de gravier entre terres	m ³	215,90
2.3 Béton armé, coffrage compris	m ³	776,85
2.4 En moellons (50 cm d'épaisseur min.)	m ³	358,65
2.5 En briques de terre cuite (murs de 48 et 36 cm)	m ³	445,20
2.6 En briques de béton silico-calcaire ou laitier	m ³	445,20
2.7 En blocs de béton lourd, maçonnerie de 39 et 29 cm	m ³	333,90
3. PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE		
3.1 Membrane	m ²	11,25
4. MACONNERIE D'ELEVATION		
4.1 En briques de campagne (mur de 36 cm)	m ³	446,20
4.2 En briques mécaniques (mur de 30 à 33 cm)	m ³	486,80
4.3 En blocs treillis, terre cuite (mur de 29 cm)	m ³	362,00
4.4 En blocs de béton (mur de 29 cm)	m ³	351,90
4.5 En moellons appareillés	m ³	612,75
5. ISOLATION		
5.1 Isolant vertical (2 à 4 cm) : voir NB n°8	m ²	15,70
6. COUVRE MUR		
6.1 En grès vernissé, en poterie vernissée (1 brique ½)	mct	57,30
6.2 En béton vibré, réalisé sur place	mct	46,05
6.3 En fibrociment ou en béton préfabriqué	mct	38,15
6.4 En pierre bleue, suivant taille et profil	m ³	de 5620,70 à 6324,20
7. RECOUVREMENT		
7.1 Enlèvement membrane étanchéité + lattage (évacuat. non comprise)	m ²	- 8,95
7.2 Carreaux fibre ciment (évacuation non comprise)	m ²	- 19,10
Si présence d'amiante, prévoir un supplément pour la taxe de décharge et la manutention suivant procédure.		

NOTA BENE

1. Les prix unitaires représentent **la valeur** des ouvrages. Il ne doit pas y être ajouté les taxes, TVA et honoraires, déboursés par le premier constructeur.
2. Tous cas sortant du présent barème (vétusté, mauvaise mise en œuvre ou difficulté de mise en œuvre) sont à débattre au mieux des intérêts des parties.
3. **La notion de vétusté ne doit être envisagée que si le mur a perdu de ses qualités intrinsèques (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices quelconques).**
4. Tout mur non conforme au Code Civil, aux us et coutumes locaux, doit, préalablement à son édification et/ou son acquisition, faire l'objet d'un accord entre les parties.
5. Tout recouvrement du parement et son isolation de la partie à acquérir seront démontés par ou aux frais du propriétaire du mur.
6. Les honoraires pour l'établissement du document de cession de mitoyenneté sont à charge de la partie acquéreuse, ainsi que les modalités et frais de droit d'enregistrement obligatoires.
7. Le démontage, avec ou sans emploi, d'une couverture de mur doit être réalisé à charge de la partie acquéreuse.
8. Le prix de l'isolant sera celui du marché, selon sa qualité et son épaisseur.

MANDATAIRES ARALg

Membres des principaux comités ARALg 2020

COMITE DIRECTEUR	Philippe MEILLEUR	Président
	Patrick VANHOYE	Vice-Président
	Marc ZWEBER	Secrétaire
	Alain GIRS	Trésorier
	Jean-Claude BROUILLARD	Commissaire
	Benoît CUSTERS	Commissaire
	Alix COURTOY	Commissaire
	Bernard DUTILLEUX	Commissaire
	Luc HERZE	Commissaire
COMITE JURIDIQUE	Philippe HERMANS	Président
	Jean GLAUDE	Secrétaire
	Daniel FRANCK	Membre effectif
	Pierre-Yves VOZ	Membre effectif
	Marc ZWEBER	Membre effectif
	Hubert VAN EYCK	Membre libre
	Me Günther PAHAUT	Avocat
COM. DE MITOYENNETE	Bernard DUTILLEUX	Président
	Luc HERZE	Membre
	Zdenek HORACEK	Membre
	Jean-Claude LHOEST	Membre
	Daniel MANIA	Membre
	Patrick VANHOYE	Membre

CONFERENCES

Cycle de conférences Université de Liège ARCHITECTURE INTENSITÉ ENTRE PROJET D'ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Lundi 3 février à 19h30 - Juan Manuel Palerm Salazar

Mardi 18 février à 19h30 - Jean-Pierre Charbonneau

Mercredi 29 avril à 19h30 - Gilles Perraudin

ULiège - Campus de Liège Centre-ville, Complexe Opéra, Salle Lejeune

La Faculté d'Architecture, Pierres & Marbres de Wallonie asbl et le GAR-Archives d'architecture organisent un cycle de conférences sur le thème La pierre : vers une diversité architecturale urbaine et paysagère.

À partir du questionnement du matériau naturel qu'est la pierre, les trois thématiques suivantes seront explorées :

- Intensités et interrelations entre substrats et architecture
- Mutations des matériaux naturels et politiques des espaces publics ; le choix du projet et des matériaux comme une posture politique
- Sublimation des matériaux pierreux en architecture

Conférence CERES "RÉNOVATION DU BARRAGE DE MONSIN"

Lundi 10 février 2020, 17h30
ULiège - Sart Tilman, B37, auditoire 01

Le barrage mobile de Monsin est un ouvrage crucial sur la basse Meuse puisqu'il permet d'assurer les niveaux d'eau suffisants pour la navigation sur un bief de 60 km dans l'agglomération liégeoise et sur le canal Albert tout en limitant le risque d'inondation en cas de crue.

L'ouvrage actuel date de 1930 et présente plusieurs points de dégradation avancée qui ont conduit le Service public de Wallonie à entamer un projet de rénovation complète. Le chantier a débuté en 2018, pour une durée de 4 ans.

Le barrage est composé de 6 pertuis de 27 m d'ouverture en travers du lit de la Meuse, délimités par des piles/tours. Chaque pertuis est fermé par une vanne constituée de deux parties : une vanne de fond qui se déplace verticalement et une hausse qui peut basculer autour de son axe, lui-même fixé au-dessus de la vanne levante.

TECHNIQUE - HEVADEX -



Lors de l'Assemblée ARALg en mars 2019, la société HEVADEX nous présentait sa gamme de produit. Aujourd'hui, elle nous fait part de son procédé original pour l'enlèvement du plomb sur le parvis de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Après l'incendie dévastateur en avril, le parvis et les rues avoisinantes présentent des dépôts de plomb en quantités largement supérieures aux normes. Pour éliminer le plomb en toute sécurité et efficacité, HEVADEX a développé un procédé unique. Le produit mis au point et fabriqué à Lokeren a été analysé et testé à ULiège.

La toiture de Notre-Dame contenait plus de 400 tonnes de plomb dont une grande partie a été détruite par l'incendie des 15 et 16 avril derniers. Des particules de plomb en retombées ont pollués les environs dont le parvis et les rues et balcons avoisinants. Et cette situation n'est pas sans dangers: l'inhalation des particules et le transport dans les appartements par les chaussures peuvent amener à la fixation de trop grandes quantités de plomb dans le sang et dépasser le seuil des 50 microgrammes. Les travaux dans la cathédrale ont été momentanément suspendus et l'élimination du plomb a été mis en priorité.

La toiture de Notre-Dame contenait plus de 400 tonnes de plomb dont une grande partie a été détruite par l'incendie des 15 et 16 avril derniers. Des particules de plomb en retombées ont pollués les environs dont le parvis et les rues et balcons avoisinants. Et cette situation n'est pas sans dangers: l'inhalation des particules et le transport dans les appartements par les chaussures peuvent amener à la fixation de trop grandes quantités de plomb dans le sang et dépasser le seuil des 50 microgrammes. Les travaux dans la cathédrale ont été momentanément suspendus et l'élimination du plomb a été mis en priorité.

Hevadex est une société basée à Lokeren et spécialisée dans le développement et la production de membranes souples écologiques appliquées aux domaines de l'étanchéité à l'air et à l'eau. Une nouvelle gamme de produits destinés à la protection temporaire des vitrages, châssis, bétons décoratifs, sanitaires, ... a été mise au point, produite et appliquée par les techniciens de Hevadex Applications. Le succès de cette technologie a permis la mise au point de membranes de fixation de polluants par phagocytose : EZY NET.

Les premiers tests effectués en collaboration avec le laboratoire d'essai au feu de l'ULiège du Professeur ir Dr JM Franssen et dirigé par Mr Eric Wellens ont permis de valider la technologie pour l'enlèvement des suies après incendie. Le produit en phase aqueuse est projeté sur les surfaces et grâce une technologie avancée des tensioactifs, la membrane en formation enrobe et phagocyte les polluants de surface. Après un délai d'environ 1 à 3 jours la membrane contenant les polluants est détachée du support par simple "déshabillage".

L'expertise accumulée au fil des années a été décisive dans le choix des autorités françaises pour résoudre ce problème de santé publique.

Le CEO de Hevadex, Monsieur Herman Van Damme, nous détaille le principe: "La pâte de "nettoyage" est projetée sur le parvis et les rues avoisinantes de la cathédrale Notre Dame au moyen d'un appareil de projection au cours de la première phase d'environ 5.000 m². Pendant la phase de séchage, qui peut durer quelques jours en fonction de la température ambiante et de l'humidité relative dans l'air, la pâte absorbe la suie et les particules de plomb tout en formant une membrane continue souple. Le film est décroché du support manuellement en emportant les particules de pollution fixées dans le film en évitant leur dispersion par le vent ou la pluie."

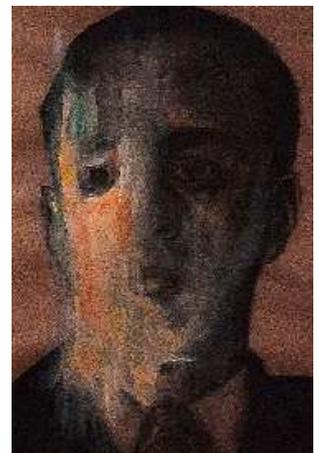
Le système EZY NET présente en outre l'avantage d'éviter la dispersion des polluants dans les égouts ou la Seine, contrairement aux techniques de nettoyage à haute pression ou avec des nettoyants chimiques. Les polluants ancrés fermement dans la membrane peuvent être transportés en décharge contrôlée sans danger de dispersion.

PORTES OUVERTES - Académie de Liège

ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIEGE
Place à l'image



Graphisme et couleurs





Travail de Matériaux :
Bois et verres colorés.



A l'Aca, pas de mur d'écrans, mais un mur de dessins et de la Scénographie



Pour notre mensuel, nous publions les travaux d'élèves de l'Académie, avec l'accord de la Direction que nous remercions.

A afficher dans les locaux de l'ARalg dès 2020 😊



MONTANTS DES COTISATIONS 2020

Cotisations 2020	Montants	Activités	Publications
Membres effectifs *	135,00	V	V
Membres aspirants **	85,00	V	V
Stagiaires OA 1 ^{ère} année	0,00	V	V
Stagiaires OA 2 ^{nde} année	25,00	V	V
Retraités *	85,00	V	V
Globale par bureau	160,00	Suivant statut du Confrère présent	V
Anciens membres sans activité ***	0	X	V
<p>ARALg Bpost banque: IBAN BE02 0000 1487 4140 Communication : Nom + Prénom + cotisation 2020</p>			

* possèdent seuls le droit de vote

** sont aspirants, les membres qui n'ont pas entamé leur cinquième année consécutive de membre à l'ARALg et qui n'ont pas fait la demande de devenir membre effectif. Dès la sixième année, le membre aspirant devient automatiquement membre effectif.

*** s'entend par activité dans le cadre de l'exercice de sa profession. Une charge de course est une activité ; la participation à une association professionnelle, non.